



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENGHIEN-LES-BAINS

--- 000 ---

Séance du 11 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 février à 16h10, le Conseil municipal de la Ville d'ENGHIEN-LES-BAINS, dûment convoqué, s'est assemblé, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, salle des Fêtes, 18 avenue de Ceinture à Engghien-les-Bains, sous la Présidence de Monsieur Philippe SUEUR, Maire, 1^{er} Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise.

Conseillers Municipaux en exercice: 33
Date de convocation : 05/02/2021
Fin du Conseil : 19h05

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe SUEUR, Maire, Marc ANTAO, 1^{er} Adjoint, Sophie MERCHANT, Benjamin CHKROUN, Véronique FRIEN, Grégoire PENNAVAIRE, Sylvie NOACHOVITCH, Marie-Christine FAUVEAU, Georges JOLY, Adjoins au Maire, Yael SOUSSAN, Julia DELESCHAUD-RENAULT, Laurent GUEDI, Linda LAVOIX, Samuel ELONG NDAME (arrivé à 16h37 avant la délibération n°2), Laurence ROBBE, Eric BASSOT Gisela BRARD, Pathe SEGNAME, Aurélie MARTINEZ, Roland MANGERET, Maxime DURIER, Véronique DURK, Clément MOUSSY, Conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRESENTES :

Patrice MANFREDI - pouvoir à Grégoire PENNAVAIRE
Dominique RIPOLL - pouvoir à Sylvie NOACHOVITCH
Paul AÏSS - pouvoir à Eric BASSOT
Albert KALADJIAN - pouvoir Marie-Christine FAUVEAU
Pauline BIDAUD - pouvoir à Marc ANTAO
Mélodie-DUQUENOY-DARTIS - pouvoir à Clément MOUSSY jusqu'à son arrivée

ABSENTS :

Sandra PHILIPPE
Dominique CHARLET
Anne-Estelle LHOTTE
Sophie WALEY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : SYLVIE NOACHOVITCH

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2020
Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2020 est adopté à L'UNANIMITÉ

Décisions du Maire

Par la délibération n°2020-01-06 du 25 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, il est présenté ci-dessous au Conseil municipal les décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre dans le cadre de cette délégation.

Les décisions du Maire sont consultables auprès de la direction générale.

| DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE | | | |
|----------------------------------|------------|---|-----------------------|
| 2020-334 | 04/12/2020 | Convention de résidence de recherche entre la Ville d'Engghien-les-Bains pour son Centre des arts et la Compagnie Ter Stratagème pour la coproduction d'une nouvelle création autour de l'intelligence artificielle au cours de la saison 2020/2021 | 1 500,00 C |
| 2020-335 | 04/12/2020 | Remboursements des publics suite à la fermeture du Centre des arts sur Octobre/Novembre/décembre 2020 et à l'annulation des événements prévus sur le début de saison 2020-2021 : Asti, Chassoli, Noir Lac, La Fontaine en musique et Mario Batcovic | 280,00 C |
| 2020-342 | 17/12/2020 | Avenant à la convention de partenariat signée le 18 novembre 2019 entre la Commune d'Engghien-les-Bains pour son Centre des arts et Cap Digital, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'action « Engghien territoire de démonstration », pour une prolongation jusqu'au 31 décembre 2021 | |
| 2021-001 | 05/01/2021 | Contrat de cession avec l'association "Lignes de Fuite" pour l'organisation de représentations du spectacle MATON VILAIN dans les écoles maternelles d'Engghien-les-Bains | 3 658,80 C |
| 2021-002 | 05/01/2021 | Convention de mise à disposition de moyens entre la Ville d'Engghien-les-Bains pour son Centre des arts et M. Baptiste Lavigne dans le cadre du Numerc Lab | loyer mensuel de 250C |
| 2021-008 | 07/01/2021 | Avenant au Contrat de cession entre la commune d'Engghien-les-Bains pour son CDA et Nicki ASSMANN pour une prolongation de 2 mois de l'exposition "La nature reconfigurée" jusqu'au 28/02/2021 dans le cadre de la programmation de saison 2020-2021 du CDA | 242 € TTC |
| 2021-009 | 08/01/2021 | Avenant au Contrat de cession entre la commune d'Engghien-les-Bains pour son CDA et Jan Robert LEEGTE pour une prolongation de 2 mois de l'exposition "La nature reconfigurée" jusqu'au 28/02/2021 dans le cadre de la programmation de saison 2020-2021 du CDA | 847 € TTC |

| | | | |
|---|------------|---|-----------------------------|
| 2021-011 | 11/01/2021 | contrat de production entre la Ville d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et la compagnie "J'y pense souvent" pour la coproduction du spectacle ATTRACTION de Vincent DUPONT qui sera présentée au cours de la saison 2020/2021 | 10 000 € TTC |
| 2021-012 | 12/01/2021 | contrat de production entre la Ville d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et l'Association KIDO pour la coproduction de l'œuvre THE MONKEY IN THE ABSTRACT GARDEN d'Alexandra GRIMAL qui sera présentée au cours de la saison 2020/2021 | 8 000 TTC |
| 2021-005 | 07/01/2021 | Convention de partenariat avec l'Association "Commission Nationale du Film" et réception d'une somme de 2 170,80 € TTC | |
| DIRECTION ACTION EDUCATIVE | | | |
| 2020-333 | 03/12/2020 | Prestation d'installation d'un module SMS avec Arpège | 3 036,00 € |
| ANNULEE | | | |
| 2020-336 | | | |
| 2020-337 | 08/12/2020 | Accueil Conseil Ecoute Parents permanences pour les familles - Au BJD - Année 2021 | 20 020 € |
| 2020-340 | 15/12/2020 | Convention de participation financière de la commune d'Enghien-les-Bains au fonctionnement des classes maternelle et élémentaire (St Louis - Ste Thérèse) | |
| 2021-013 | 12/01/2021 | Convention avec l'association Fun English & Mandarin dans le cadre des activités des ALSH durant les activités périscolaires de la pause méridienne | 6 150 € TTC |
| 2021-014 | 2021-014 | Convention de partenariat avec l'association Mission Local de la Vallée de Montmorency, représentée par Madame Sandrine LEMOING, dans le cadre de la mise en place d'une permanence au sein du Bureau Information Jeunesse (BIJ) | gratuit |
| 2021-015 | 14/01/2021 | Convention avec l'IRAC 95 pour mise à disposition de salles pour une session de formation théorique BAFA | gratuit |
| 2021-016 | 14/01/2021 | Convention avec la société BL Education dans le cadre des "Clubs d'Oxy" 2021 | 2 271,74 € |
| DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES | | | |
| 2020-338 | 08/12/2020 | Fermeture de la régie d'avance pour les menus dépenses afférentes aux activités du Centre des Arts | |
| 2020-345 | 24/12/2020 | Convention relative à l'accueil de proximité d'Enghien-les-Bains pour les missions relevant de la direction départementale des finances publiques du Val d'Oise | |
| MARCHES PUBLICS | | | |
| 2020-341 | 17/12/2020 | Avenant n°1 à l'Accord Cadre N°20-024 : maîtrise d'ouvrage pour l'exploitation et la maintenance des Thermes - Fusion - Absorption de la société ENERTEK par la société ASCAUDIT ENERGIE ET FLUIDES | aucune incidence financière |

| | | | |
|----------------------------|------------|---|---|
| 2020-343 | 18/12/2020 | Marché n°20032 : Organisation des séjours été 2021 - lot n° 2 (11-17 ans- 867,50 TTC/seune) et lot n°3 (15-17 ans - 1325,50 TTC/seune) | |
| 2020-344 | 22/12/2020 | Signature de l'avenant au bail administratif conclu entre la commune et l'Association « Les Ailerons » du 1/01/2021 au 28/02/2021 | 1 330,30 € HC/mois |
| 2021-006 | 07/01/2021 | Signature du contrat n° 20-037 portant sur la maintenance du logiciel antivol de la médiathèque | 4 712,40 € |
| 2021-007 | 07/01/2021 | Convention d'honoraires pour des prestations juridiques civiles et commerciales avec Maître Lecointe | montant maxi 20 000€ TTC/an |
| 2021-003 | 06/01/2021 | Accord-cadre 200027 relatif à la location et à la maintenance des copieurs et imprimantes | lot 1 maxi 400 000€ HT pour 4 ans - lot 2 maxi 40 000 HT pour 4 ans |
| 2021-004 | 06/01/2021 | accord-cadre n°95 210 89 ST 20-030 ayant pour objet la fourniture de carburants par cartes accréditives pour la flotte de véhicules de la ville | quantité minimum de 30 000 litres et maximum de 45 000 litres |
| SERVICES TECHNIQUES | | | |
| 2021-017 | 14/01/2021 | Conclusion d'une convention d'occupation précaire portant sur une maison à usage d'habitation sise au 1 rue Blanche au profit de Mme Isabelle BOUDINET BERNARD | 210 €/mois HC |
| 2021-018 | 14/01/2021 | Conclusion d'une convention d'occupation précaire concernant un appartement au 1er étage au sein de l'immeuble sis 10 rue du Général de Gaulle à Enghien-les-Bains, au profit de Mme Djedjiga LEKADIR | 370 €/mois HC |
| 2021-019 | 14/01/2021 | Conclusion d'une convention d'occupation précaire portant sur un local en rez-de-chaussée, à gauche, située sur la parcelle cadastrée section AB n°327, sise 10 rue du Général de Gaulle à Enghien-les-Bains, au profit de la société "The Winehouse" | 600 €/mois HC/HT |
| 2021-020 | 14/01/2021 | Conclusion d'une convention d'occupation précaire portant sur un appartement sis 12 rue du Général de Gaulle à Enghien-les-Bains, au 1er étage, au profit de M. Mohamed EDEZ | 490 €/mois HC |
| 2021-021 | 14/01/2021 | Conclusion d'une convention d'occupation précaire portant sur une maison à usage d'habitation sise 72 avenue de Ceinture à Enghien-les-Bains, au profit de M. Samir ACHKOR | 724 €/mois HC |
| 2021-022 | 18/01/2021 | Conclusion d'une convention d'occupation précaire concernant la parcelle cadastrée section AB n°325, sise 12 rue de Gaulle à Enghien-les-Bains au profit de la société "FRUTIS DAMOUR" | 375 €/mois HC HT |
| 2021-023 | 19/01/2021 | contrat de partenariat avec PSA AUTOMOBILES pour le prêt d'un véhicule immatriculé FT 823 DX (en remplacement d'un véhicule restitué à PSA) | 1 200 €/an TTC |

| | | | |
|------------------|------------|---|----------------|
| 2021-024 | 19/01/2021 | contrat de partenariat avec PSA AUTOMOBILES pour le prêt d'un véhicule immatriculé FS 395 KF (en remplacement d'un véhicule restitué à PSA) | 1 200 €/an TTC |
| URBANISME | | | |
| 2020-339 | 09/12/2020 | Exercice du droit de préemption urbain défini aux articles L. 210-1 et suivants du code de l'urbanisme sur un bien sis 31 rue de Mora à Englihen-les-Bains et cadastré AC 143, moyennant un prix de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450 000 €) | 450 000,00 € |
| 2021-010 | 08/01/2021 | Exercice du droit de préemption sur la cession d'un bail commercial 15 bis rue du Général de Gaulle entre la société RELLI, titulaire du bail et la société LE COMPTOIR NATIONAL DE L'OR, l'acquéreur | 75 000 € TTC |

I.- ADMINISTRATION GENERALE

1. Mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,

DECIDE :

De créer:

-2 postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet

2. Délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire portant sur l'exercice au nom de la Commune des actions contentieuses en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,

AUTORISE : Monsieur le Maire à exercer cette délégation au nom de la commune pour toutes les actions contentieuses intentées par elle et contre elle.

II.- AFFAIRES FINANCIERES

3. Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

PREND ACTE : des grandes orientations budgétaires 2021 présentées dans le rapport de synthèse exposé par Madame MERCHAT, 1^{er} Adjoint au Maire déléguée aux finances,

PREND ACTE : que ces orientations budgétaires serviront de base de travail dans le cadre de la préparation et de l'élaboration du Budget Primitif 2021.

4. Compte de gestion 2020 – budget ville

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE

5/12

DECLARE : que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, rappelle ni observation, ni réserve de sa part.

5. Compte Administratif 2020

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote du compte administratif.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,

DONNE ACTE : de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel peut se résumer tel que présenté dans le document budgétaire annexé.

CONSTATE : pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

VOTE ET ARRETE : les résultats définitifs 2020 tels que résumés dans le document budgétaire présenté en annexe.

6. Affectation des résultats 2020 – budget ville

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE

DECIDE de reprendre les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2020 comme tels :

| AFFECTATION | |
|--------------------------------|----------------|
| 002 Excédent de fonctionnement | 7 231 982,18 € |
| 001 Excédent d'investissement | 565 411,70 € |

7. Admission en non-valeur de titres – budget ville 2021

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,

DECIDE : d'annuler les titres mentionnés dans l'état transmis par les services du Trésor Public pour un montant de **2 212.99 €** pour les créances admises en non-valeur.

DIT : que les dépenses seront imputées au chapitre 65 article 6541 « créances admises en non-valeur ».

8. Demande de remise gracieuse et de décharge de responsabilité de M. Guillaume LE SOMMER

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à LA MAJORITE (13 oppositions, 9 votes favorables, 7 abstentions),

DECIDE : de rejeter les demandes de remise gracieuse et de décharge de responsabilité du déficit de caisse de 120 € déposées par Monsieur Guillaume LE SOMMER.

9. Avance sur la subvention CCAS 2021

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,

6/12

DECIDE de verser une avance de subvention de 300 000 € au CCAS d'Enghien-les-Bains, sur l'année 2021.

DIT que l'avance consentie ne préjuge en rien le montant définitif de la subvention qui pourrait être alloué.

DIT que les crédits seront inscrits au chapitre et compte concerné.

III AFFAIRES « EDUCATION, ENFANCE ET PETITE ENFANCE »

10. Les tarifs du séjour été 2021 - Primaire 6-11 ans

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ,*

DECIDE : d'organiser le séjour élémentaire – du 07 au 12 juillet 2021 pour le public 6-11 ans, avec le prestataire « Les compagnons de jours heureux».

DECIDE : que les tarifs sont les suivants :

| Tarification au Q.F | | Participation des parents | Prise en charge par la commune |
|---------------------|--------------|---------------------------|--------------------------------|
| Q.F. 1 | | 115,92€ | 436€ |
| Q.F. 2 | | 126,96€ | 423€ |
| Q.F. 3 | | 154,56€ | 398€ |
| Q.F. 4 | | 193,20€ | 359€ |
| Q.F. 5 | 552 € | 237,36€ | 315€ |
| Q.F. 6 | | 264,96€ | 287€ |
| Q.F. 7 | | 276€ | 276€ |
| Q.F. 8 | | 281,52€ | 271€ |
| Q.F. 9 | | 292,56€ | 259€ |
| Q.F. 10 | | 298,08€ | 254€ |
| Hors Commune | | 552€ | 0€ |

DIT que la participation des familles Enghiennoises est fixée selon le quotient familial habituel de 1 à 10.

DIT que les familles hors commune, ne bénéficient d'aucun abattement sur le prix du séjour et sont alors amenées à régler la somme de 552 €.

DIT qu'un paiement en 4 mensualités pourra être accordé à la demande expresse des familles.

DIT qu'une annulation est possible, 6 semaines avant le départ du séjour, soit le 28 mai 2021.

DIT qu'en cas de désistement postérieur à cette date, les sommes resteront acquises à la Ville. Exceptionnellement, et sur présentation de justificatifs, la ville se réserve le droit de rembourser tout ou partie la somme avancée.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les conventions et à intervenir avec le prestataire concerné.

PRECISE : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au Budget principal aux chapitres et articles concernés.

7/12

IV AFFAIRES « CULTURE, VIE ASSOCIATIVE ET JUMELAGE »

11. Ouverture d'un 6ème bureau au Numeric Lab

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ,*

AUTORISE : Monsieur le Maire à ouvrir un sixième bureau au sein du Numeric Lab en fonction des modalités ci-dessus,

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

12. Approbation de l'effort artistique déployé par la Société Thermale et Touristique d'Enghien sur l'exercice 2019-2020

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ,*

DECIDE : d'approuver l'effort artistique déployé par la Société Thermale et Touristique d'Enghien pour l'exercice 2019-2020

V AFFAIRES « DEVELOPPEMENT DURABLE ET GRANDS PROJETS »

13. Vote des tarifs du séjour familial à ChamoniX en avril 2021

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ,*

DECIDE : d'organiser le séjour familial à ChamoniX

DIT que le séjour est exclusivement réservé aux familles enghiennoises

DIT que la participation des familles enghiennoises est fixée selon le quotient familial avec possibilité d'un paiement en trois fois, soldée avant le départ.

DIT qu'en cas de désistement, les sommes resteront acquises à la Ville sauf cas de force majeure et sur justificatif écrit auprès du service concerné (à présenter avant le jour du départ).

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les conventions et à intervenir avec les prestataires concernés.

PRECISE : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au Budget principal 2021, aux chapitres et articles concernés.

VI « AFFAIRES TOURISME ET THERMALISME »

14. Labellisation de la ville d'Enghien-les-Bains « villes et villages où il fait bon vivre »

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ,*

DECIDE : d'accepter l'adhésion de la ville au label « Villes et villages où il fait bon vivre »

VII AFFAIRES TECHNIQUES

15. Prescription de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Enghien-les-Bains - définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ,*

8/12

PRESCRIT le lancement de la procédure de révision du Règlement local de publicité de la commune d'Enghien-les-Bains,

APPROUVE les objectifs poursuivis par la commune d'Enghien-les-Bains à l'occasion de cette révision, comme suit :

LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

1. LA PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE

- Renforcer la protection du patrimoine urbain, architectural et paysager,
- Garantir les caractéristiques propres à chaque quartier (gabarit des constructions –tissu dense de centre-ville ou tissu pavillonnaire-, implantation des constructions – présence de jardins-, architecture des constructions...).

2. LE RENFORCEMENT DE LA NATURE EN VILLE

- Désimpermeabiliser les sols,
- Protéger la ressource « eau », - trame bleue -
- Renforcer la présence de la faune et de la flore par l'augmentation de la végétalisation et des espaces libres et l'identification des arbres à protéger – trame verte -

3. L'AUSTREMENT DES MODES DE DÉPLACEMENT

- Favoriser le développement des mobilités douces,
- Réadapter les règles de stationnement aux usages et à l'offre de transport en commun.

LES OBJECTIFS SOCIO-ECONOMIQUES

4. LA MISE EN VALEUR DU DROIT À LA SANTÉ

- Encourager un environnement plus sain par la création de lieux de respiration et de fraîcheur,
- Favoriser la sobriété carbone et énergétique des constructions,
- Lutter contre le bruit et la pollution visuelle et sonore.

5. LA LUTTE CONTRE LA SPÉCULATION FONCIÈRE

- Inciter à une densification mesurée des quartiers,
- Poursuivre la dynamique en faveur de la production de logements sociaux.

6. L'ATTRACTIVITÉ LOCALE

- Conforter l'attractivité culturelle, étudiante, sportive, solidaire et numérique de la ville,
- Favoriser le commerce de proximité et la diversité commerciale du centre-ville.

APPROUVE les modalités de concertation avec le public comme suit :

1. INFORMER

-Une page internet dédiée à la révision du PLU sera intégrée sur le site web de la Ville. Elle fera état de toutes les informations et les documents soumis à la concertation, des grandes étapes de la procédure ainsi que de son calendrier. Cette page internet fera état des dates et lieux des autres modalités de concertation.
-Des articles pédagogiques paraîtront dans le Journal local « Reflets » à chaque grande étape de la procédure.
-Des affichages spécifiques sur les supports d'information de la ville (panneaux d'affichages) seront mis en place à chaque grande étape de la procédure.

2. DÉBATRE ET ÉCHANGER

-Une réunion publique de présentation du projet et d'échange sera organisée à chaque temps fort de la procédure sous la direction du « groupe de travail – PLU ».
-Un cahier (type classeur) sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du service urbanisme de la mairie afin de recueillir les avis/observations/attentes/ contributions.
-Un lien sera placé sur la page internet dédiée du site web de la Ville afin d'envoyer directement des avis/observations/attentes/contributions,
-Une boîte mail dédiée sera créée afin de permettre l'envoi de mails,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la procédure de révision du Plan local d'urbanisme,

DECLARE que la dépense sera imputée au budget d'investissement de la commune d'Enghien-les-Bains,

9/12

DIT que la délibération fera l'objet des modalités d'affichage et de publicité prévues à l'article R.153-20 et R. 153-21 du Code de l'urbanisme,

DIT que la délibération sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'urbanisme,

RAPPELLE qu'en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera également notifiée à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales.

16 Acquisition du droit au bail de Monsieur Serge DUSALLANT relatif à un local commercial sis 55 rue du Général de Gaulle à Enghien-les-Bains.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'acquiescer de gré à gré le droit au bail appartenant à Monsieur Serge DUSALLANT relatif à un local commercial sis 55 rue du Général de Gaulle, à Enghien-les-Bains moyennant le prix de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,00 €),

AUTORISE Monsieur le Maire avec faculté de se substituer Monsieur Marc ANTAO ou Madame Sophie MERCHAT ces derniers dûment autorisés aux termes d'arrêtés de délégations de signature respectivement consenties par arrêtés n°2020-032 du 12 Juin 2020 et n°2020-033 du 12 Juin 2020, tous deux certifiés exécutoires par le représentant de l'Etat dans le département le 23 Juin 2020, à signer la promesse et/ou l'acte authentique de vente (administratif ou notarié) et tous autres actes et pièces nécessaires à la poursuite de cette acquisition.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget aux chapitres consacrés.

17 Délégation de Maîtrise d'Ouvrage à la Commune de Soisy-sous-Montmorency pour la réalisation des travaux de réfection de voirie Avenue Gavignot, entre le rond-point Nicole Fayolle et le pont SNCF Chaussée Jules César

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITÉ,

DECIDE : de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de voirie Avenue Gavignot, entre le rond-point Nicole Fayolle et le pont SNCF Chaussée Jules César sur la partie de voirie relevant du territoire Communal, à la Commune de Soisy-sous-Montmorency,

APPROUVE : les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-annexée,

AUTORISE : le Maire à signer l'acte convention ainsi que tout document, acte ou pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18. Appel à projets pour l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2021

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITÉ

ADOpte les projets et les modalités de financement susceptibles d'être éligibles à la dotation de soutien à l'investissement public local, à savoir, la réalisation :

- d'un audit énergétique sur 9 bâtiments communaux ;
- de travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments suivants :
 - o Base nautique d'Enghien-les-Bains
 - o Jardins de la mairie
 - o Villa du Lac
 - o Groupe scolaire Ormesson
 - o Crèche familiale
 - o Espace Talma
 - o Centre des arts

10/12

SOLLICITE : le concours financier de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 80 % du montant des opérations HT.

AUTORISE : Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant.

STIPULE : que le document relatif au plan de financement prévisionnel des opérations soumises à la demande de soutien à l'investissement local est présenté en annexe de la présente délibération.

19. Demande de subvention au SMDEGTVO en vue de la réalisation de travaux concernant l'intégration dans l'environnement des réseaux électriques, téléphoniques, de la fibre et d'éclairage des rues : Le Veillard, Prosper Tilliet et Waldeck Rousseau - Programme 2021

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

AUTORISE : Monsieur le Maire à solliciter auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise, et du Conseil départemental du Val d'Oise, une subvention pour les travaux d'entoussement des réseaux des rues Le Veillard, Prosper Tilliet et Waldeck Rousseau, et à signer tous les documents y afférents.

20. Demande de subvention au SMDEGTVO en vue de la réalisation de travaux concernant l'intégration dans l'environnement des réseaux téléphoniques et de la fibre des rues : Saint Charles et Saint Louis - Programme 2021

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

AUTORISE : Monsieur le Maire à solliciter auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise, et du Conseil départemental du Val d'Oise, une subvention pour les travaux d'entoussement des réseaux des rues Saint Charles et Saint Louis et à signer tous les documents y afférents.

21. Demande de subvention au du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre des travaux de voirie avant pour but de sécuriser les abords de l'école Sainte-Thérèse, 24 rue de Malleville, et du Collège Lycée Notre-Dame Providence, 21 et 23 rue de Malleville

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

SOLLICITE : une aide du Département la plus élevée possible, dans le cadre des travaux de voirie ayant pour but de sécuriser les abords de l'école Sainte-Thérèse, 24 rue de Malleville, et du Collège Lycée Notre-Dame Providence,
SOLLICITE : la possibilité de démarrer les travaux avant la notification de la subvention par le Département,

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier,
DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitre et article concernés.

22. Présentation du rapport d'activité annuel du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France), exercice 2019.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Prend acte: du rapport d'activité annuel du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France), exercice 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Mme président
du Conseil départemental du Val d'Oise
Mme SUEUR *

